

Saint-Martin-d'Hères, le 07/12/2021

## Conseil d'administration du 07/12/2021 Délibération n°CA-2021-50

**NATURE : AFFAIRES FINANCIERES**

**Objet : Modulation des droits d'inscription à l'Institut d'études politiques de Grenoble**

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;*

*Vu le Code de l'éducation : Titre I Chapitre IX section 2.1 : Droits d'inscription (Articles R719-48 à R719-50-1) ; Titre IV Chapitre I Section 4 : Les instituts d'études politiques (Articles D741-9 à D741-11) ;*

*Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble modifié, adopté par délibération n°CA-2018-06 du conseil d'administration du 13 mars 2018, et notamment son Titre IV chapitre I article 1-3*

*Vu la Décision du CA du 4 juillet 2013, créant une commission de travail (étude des modèles)*

*Vu la Décision du CA du 7 janvier 2014, lançant les études projectives*

*Vu la délibération n° CA-2020-48 votée en CA du 15 décembre 2020 fixant les tarifs des droits d'inscriptions,*

*Vu l'avis du CEVIE du 26 novembre 2021,*

Considérant les évolutions législatives introduites par la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

La présente délibération fixe les montants et types de droits d'inscription payés par les étudiants en formation initiale à l'Institut d'études politiques de Grenoble au moment de leur inscription. La présente délibération complète et précise la délibération relative aux tarifs des droits et prestations appliqués à l'IEP de Grenoble.

Revenu fiscal de référence (N-2) borne mini pour 1 part	Revenu fiscal de référence (N-2) borne maxi pour 1 part	Taux	Droits mini	Droits maxi
0	7999	0,0	0 €	0 €
8000	11999	3,5	280 €	420 €
12000	13199	4,0	480 €	528 €
13200	14599	4,5	594 €	657 €
14600	16199	5,0	730 €	810 €
16200	17699	5,5	891 €	973 €
17700	19299	6,0	1 062 €	1 158 €
19300	20999	6,5	1 255 €	1 365 €
21000	23199	7,0	1 470 €	1 624 €
23200	26499	7,5	1 740 €	1 987 €
26500	32499	8,0	2 120 €	2 600 €
32500	41999	8,5	2 763 €	3 570 €
42000	51999	9,0	3 780 €	4 680 €
52000	62999	9,5	4 940 €	5 985 €
63000	<63000	10,0	6 300 €	6 300 €

Il est proposé au Conseil d'administration de valider l'application de la modulation des droits d'inscription à l'IEP de Grenoble à compter de l'année universitaire 2022-2023.

Annexe : IEPG\_CA\_Annexe DI modules\_CA20211207\_V2

Le président fait procéder au vote

**Résultat des votes :**

Nombre de présents : 18

Nombre de procurations : 7

Votes « Pour » : 16

Votes « Contre » : 9

Abstentions : 0

**Décision du conseil d'administration : La modulation des droits d'inscription à l'IEP de Grenoble à compter de l'année universitaire 2022-2023 est approuvée.**



**Jean-Luc Névache**  
Président du Conseil d'administration